



Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby

**RAPPORT ANNUEL
2018**

Sommaire

Conseil d'Administration	4
Ordre du jour	7
Chiffres clés	9
1. Hévéa.....	9
2. Palmier.....	11
3. Consolidé	13
Rapport du Conseil d'Administration.....	15
1. Présentation générale	16
1.1 Objet	16
1.2 Capital	16
1.3 Le personnel.....	16
1.4 Les organes sociaux	17
2. Marche de la société au cours de l'exercice 2018	17
2.1 Contexte social et économique	17
2.2 Résultats physiques - hévéa	18
2.3 Résultats physiques - palmier	19
2.4 Résultats physiques - plantations villageoises.....	20
2.5 Résultats financiers - bilan	21
2.6 Résultats financiers - compte de résultat	22
2.7 Résultats financiers - tableau des flux de trésorerie	21
2.8 Investissements	22
3. Evolution prévisible de la société.....	26
3.1 Les perspectives de continuation de l'activité	26
3.2 Le plan de financement	26
4. Les évènements post clôture et autres informations	26
Rapports des Commissaires aux comptes	27
1. Rapport général des Commissaires aux comptes	28
2. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	35
3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur le montant des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées	42
Projet de texte des résolutions	44

Conseil d'Administration

M. Fulgence KOFFY	Président
M. Hubert FABRI	Vice-président
M. Vincent BOLLORE	Vice-président
M. Luc BOEDT	Administrateur
M. Philippe de TRAUX de WARDIN	Administrateur
M. Sven CLAEYS	Administrateur
M. Kacou Jean BLIN	Administrateur
La Société AFICO	Administrateur
La Société BOLLORE PARTICIPATIONS	Administrateur

Direction Générale

M. Jean-Christophe DIENST	Directeur Général
---------------------------	-------------------

Commissaires aux comptes

Le Cabinet UNICONSEIL
01 BP 5552
Abidjan 01

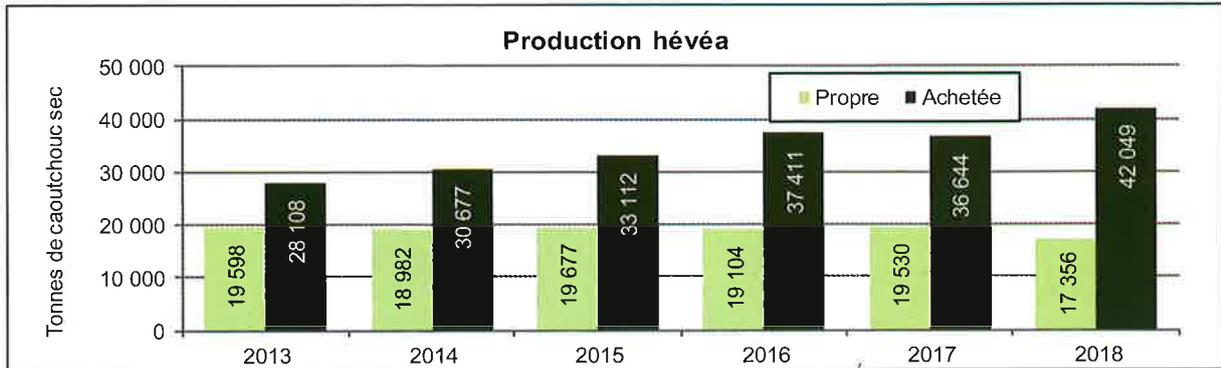
Le Cabinet SOCOGEC
04 BP 868
Abidjan 04

Ordre du jour

- 1 - Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2018.
- 2 - Présentation du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA sur les sociétés commerciales.
- 3 - Approbation desdits comptes et conventions, quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes.
- 4 - Affectation du résultat de l'exercice 2018.
- 5 - Renouvellement du mandat de certains Administrateurs.
- 6 - Modification des frais de représentation des Administrateurs suite à la nomination d'un nouvel Administrateur.
- 7 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

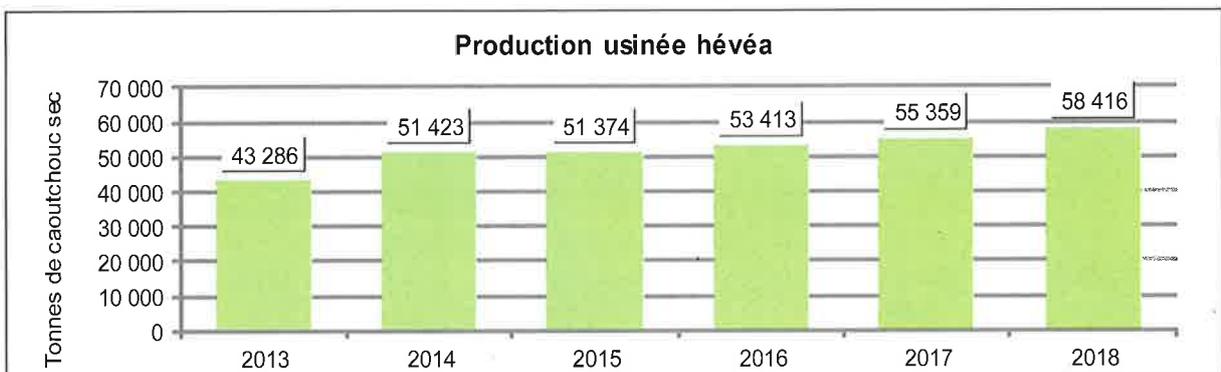
Chiffres clés

1. Hévéa

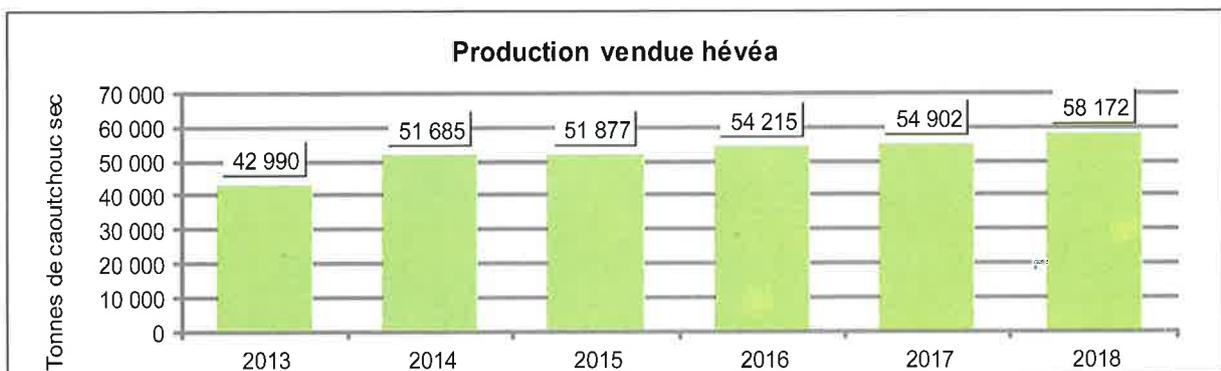


En 2018, avec un rendement moyen de 1 542 kg par hectare, la production propre est de 2 174 tonnes inférieure à celle de 2017.

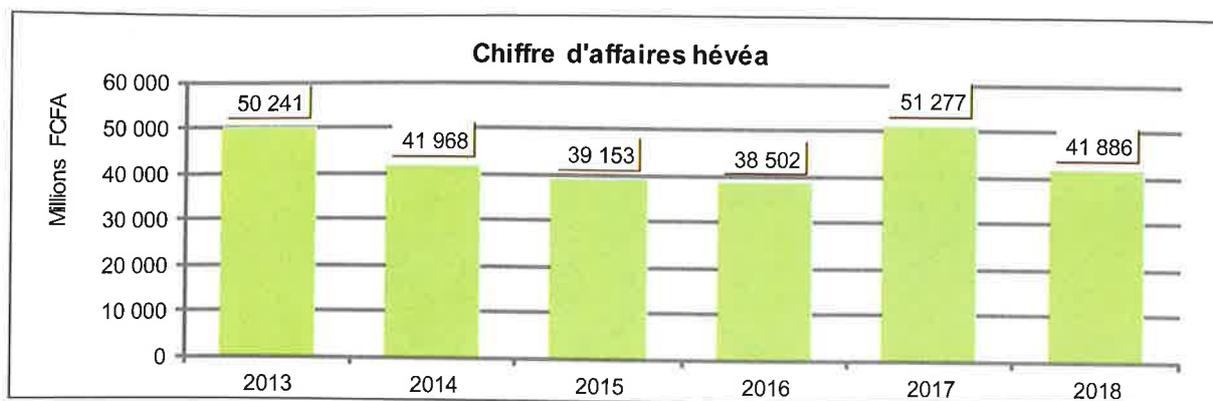
Les achats aux plantations villageoises en 2018 sont supérieurs de 15% aux achats de 2017.



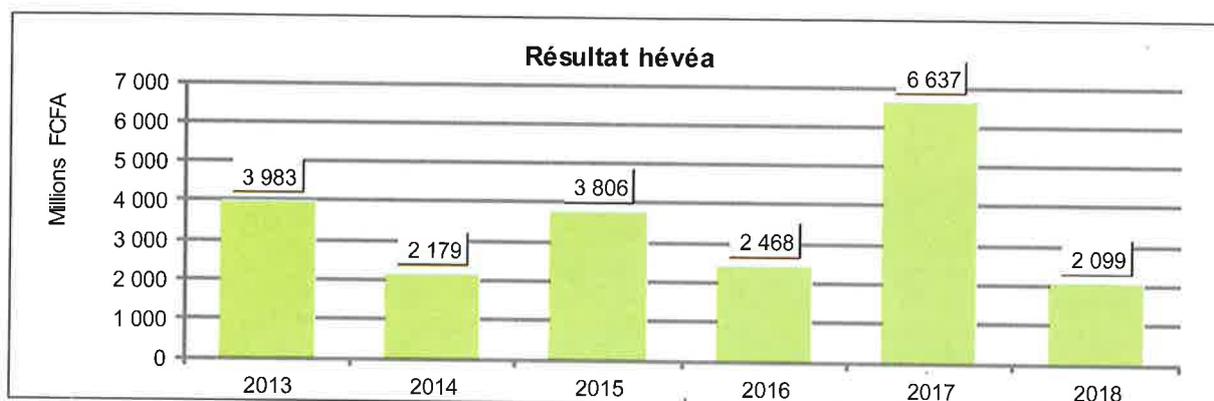
En 2018, 58 416 tonnes de caoutchouc sec ont été produites soit 3 057 tonnes de plus que la production de 2017 (+5,5%).



Le tonnage commercialisé en 2018 s'établit à 58 172 tonnes soit une augmentation de 3 270 tonnes par rapport à 2017 (+6%).

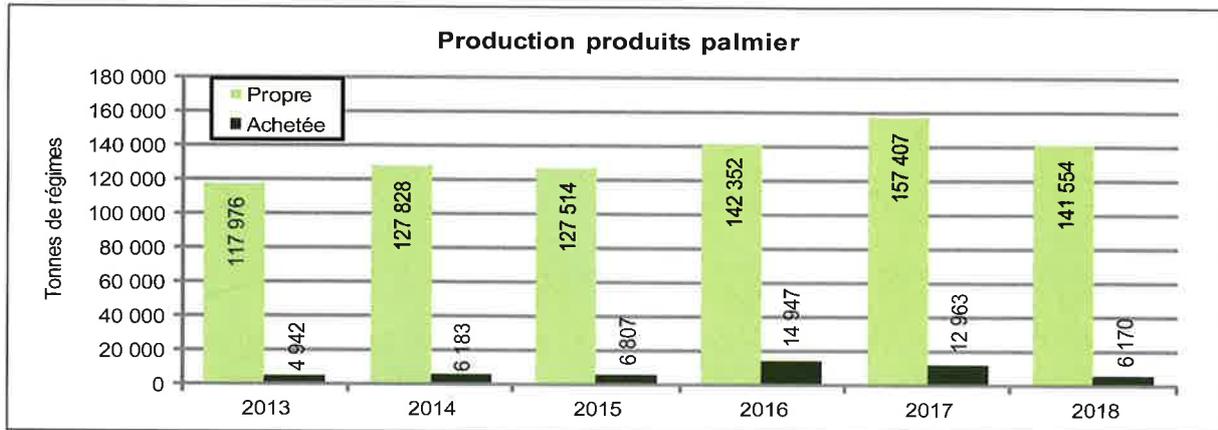


Le chiffre d'affaires a diminué de 18% par rapport à l'exercice 2017 malgré la hausse des quantités vendues. Cette baisse résulte principalement de la diminution du prix de vente de 23% par rapport à 2017.

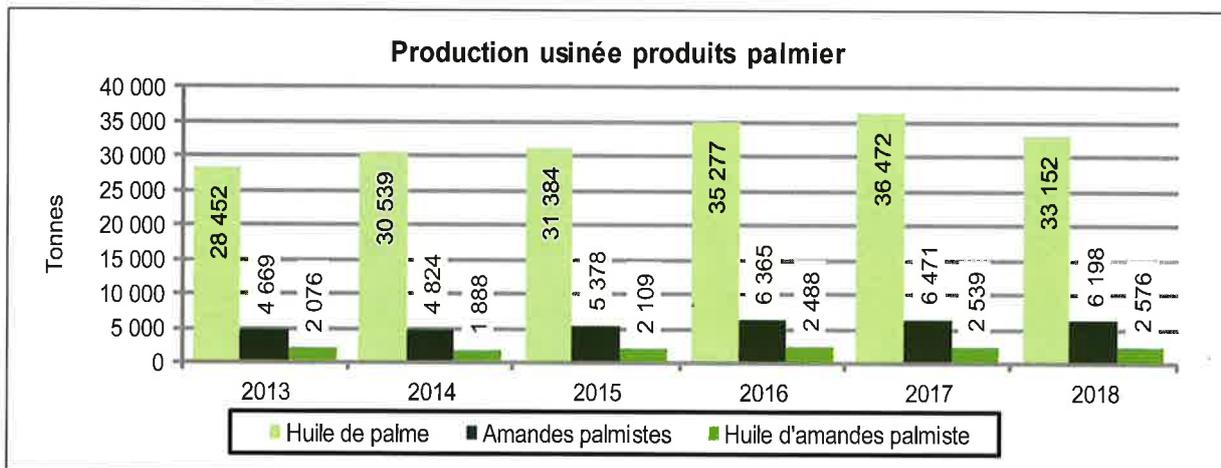


Le résultat 2018 de l'activité hévéa est en diminution de 68% par rapport à 2017, conséquence de la baisse de 23% du prix de vente.

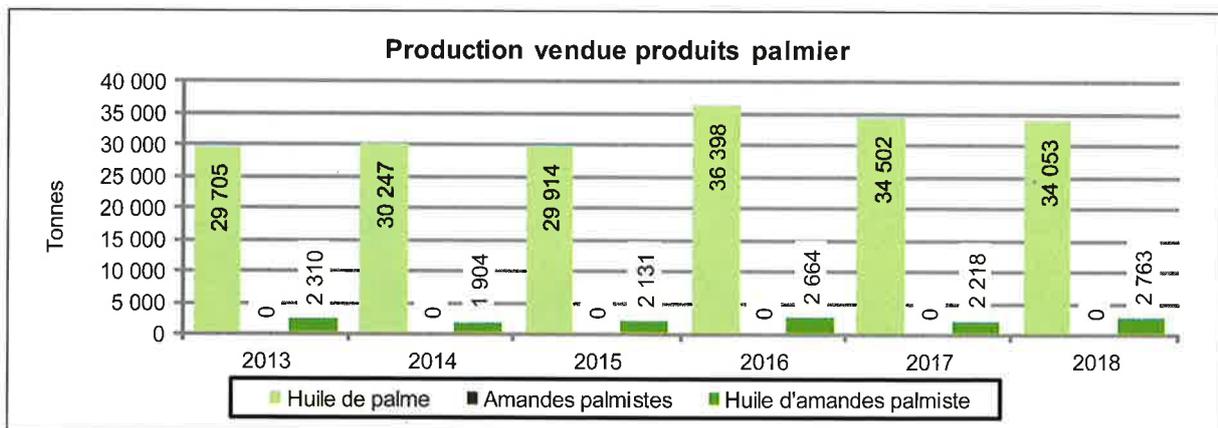
2. Palmier



En 2018, le rendement global de la plantation (18,95 tonnes par hectare) et la production annuelle (141 554 tonnes) sont en retrait de 10% par rapport à 2017 (21,1 tonnes par hectare). Les achats de régimes diminuent de 52% par rapport à 2017, conséquence de l'arrêt des achats au départ de Sassandra en raison de la dégradation de l'état de la route.

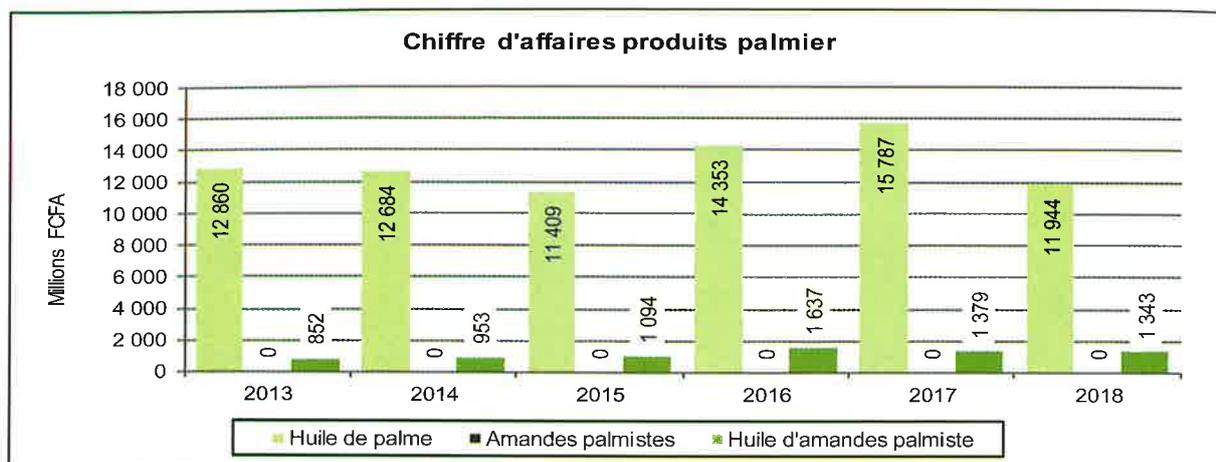


Le tonnage de régimes traités en 2018 est inférieur de 13% à celui de 2017 tandis que le taux d'extraction a progressé d'un point. La quantité d'huile de palme brute produite a donc souffert du déficit de régimes livrés et usinés malgré l'embellie du taux d'extraction. Avec 33 152 tonnes produites, elle est en retrait de 9% par rapport à 2017.



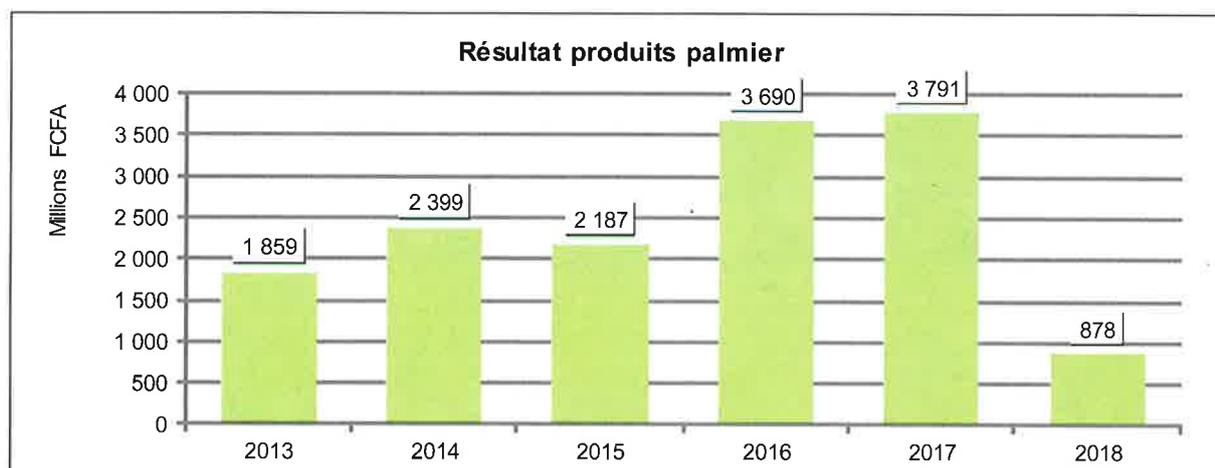
Les quantités vendues de l'huile de palme sont en baisse de 1% par rapport à l'exercice 2017,

Les amandes palmistes sont à 100% utilisées pour la production d'huile de palmiste.



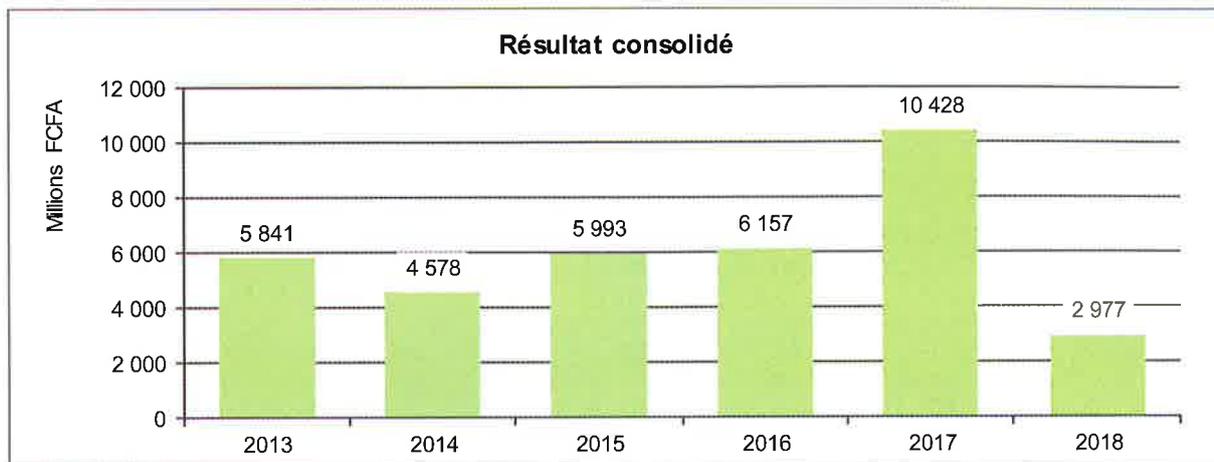
Le chiffre d'affaires de l'huile de palme a diminué de 24% par rapport à l'exercice 2017. Cette diminution résulte de la baisse du prix de vente de 23%.

Le chiffre d'affaires de l'huile d'amandes palmistes a diminué de 3% par rapport à 2017.

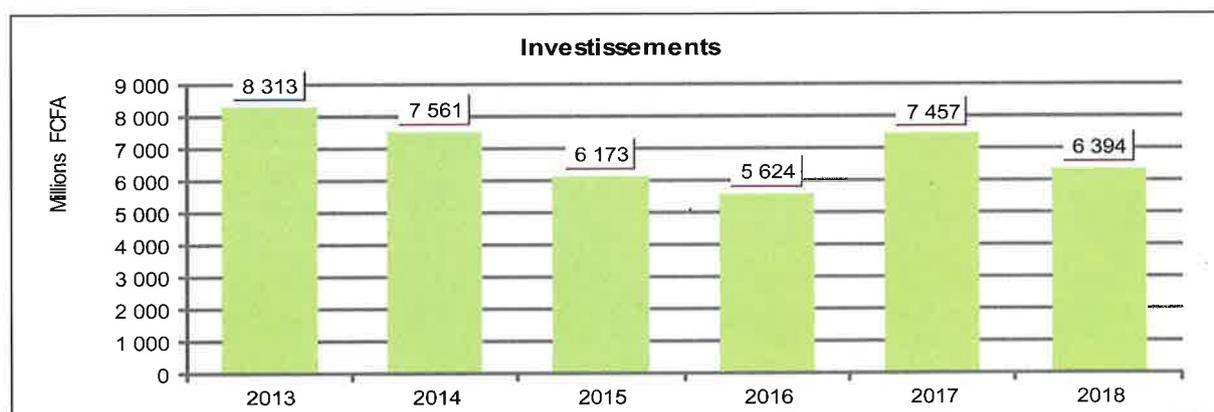


Le résultat 2018 de l'activité palmier est en diminution de 77% par rapport à 2017. Cet écart négatif s'explique par la baisse de 23% du prix de vente.

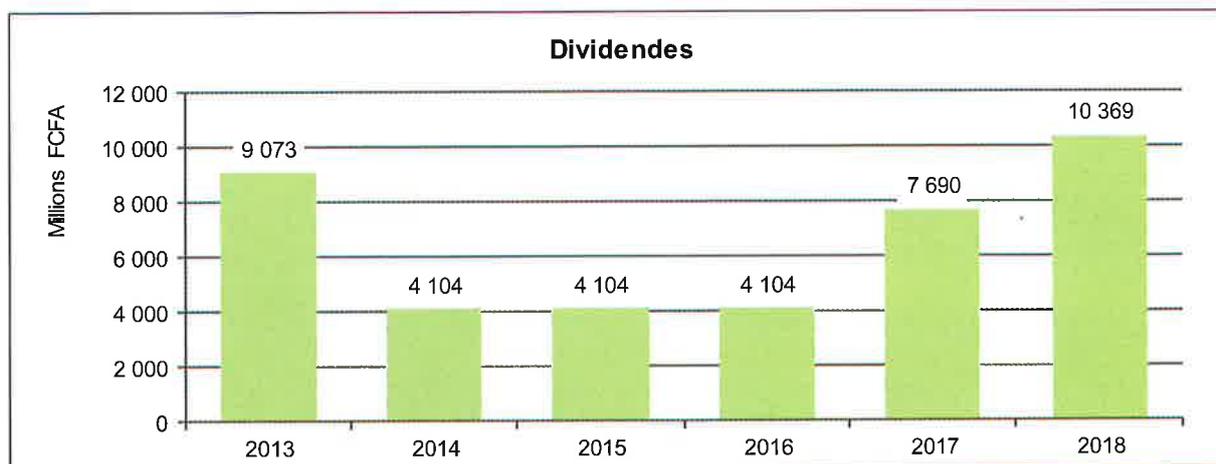
3. Consolidé

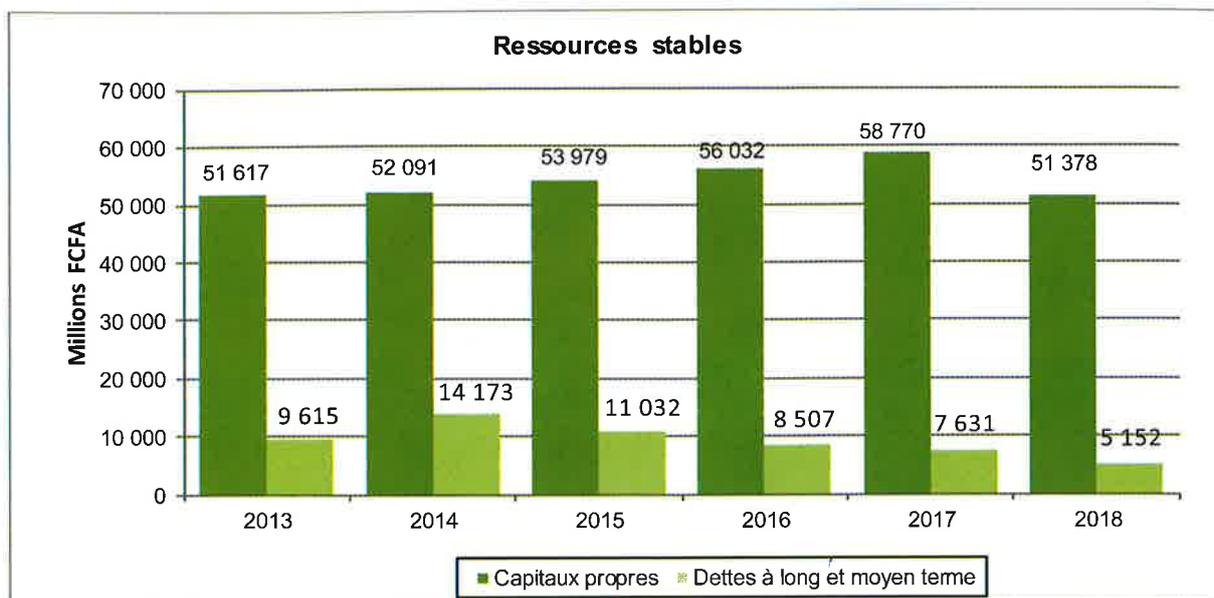


Le résultat net consolidé 2018 diminue de 71% par rapport à l'exercice 2017, conséquence de la baisse des prix de vente du caoutchouc et de l'huile de palme brute.



Les investissements sont en retrait de 14% par rapport à l'exercice 2017.





Les capitaux propres s'établissent à 51 378 millions de FCFA au 31 décembre 2018 et sont en retrait de 13% par rapport au 31 décembre 2017.

Les dettes financières et ressources assimilées diminuent de 2 479 millions de FCFA et ressortent à 5 152 millions de FCFA au 31 décembre 2018.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'activité de notre société au cours de l'exercice 2018 et de soumettre à votre approbation les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que le renouvellement du mandat de certains Administrateurs.

Pour leur part, les Commissaires aux comptes vous rendront compte, dans un instant, de leur mission.

Le rapport annuel, le compte de résultat, le bilan, les états annexes, de même que les rapports des Commissaires aux comptes et autres documents se rapportant à la présente réunion ont été mis à votre disposition dans les délais impartis.

Par avance, nous vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions qui vont successivement être soumises à votre approbation et de consentir quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes pour exécution de leurs mandats respectifs au cours de l'exercice 2018.

1. Présentation générale

1.1 Objet

La SOGB, Société des caoutchoucs de Grand-Béréby, Société anonyme de droit ivoirien, a pour objet principal la plantation et la culture d'hévéas et la transformation du latex en caoutchouc industriel ainsi que la plantation et la culture du palmier à huile et la production d'huile de palme et d'huile de palmiste.

La SOGB exerce son activité à Grand-Béréby, au Sud-ouest de la Côte d'Ivoire, dans une concession de 34 712 hectares dont 16 667 hectares ont été plantés en hévéas et 7 471 hectares en palmier à huile.

1.2 Capital

Le capital social entièrement souscrit et libéré est de 21 601 840 000 FCFA, divisé en 21 601 840 actions de 1 000 FCFA de valeur nominale chacune. Ce capital est réparti comme suit :

- Béréby Finances : 15 803 970 000 FCFA soit 73,16%
- Actionnaires privés : 5 797 870 000 FCFA soit 26,84%

1.3 Le personnel

Au 31 décembre 2018, le nombre total d'employés permanents de la SOGB se chiffre à 5 820 personnes : soit 52 cadres, 97 agents de maîtrise, 641 employés et 5 030 ouvriers.

1.4 Les organes sociaux

Au cours de l'exercice écoulé, les organes sociaux se sont réunis aux dates suivantes :

- L'Assemblée Générale :
 - Le 5 juin 2018
- Le Conseil d'Administration :
 - Le 12 mars 2018
 - Le 6 novembre 2018

2. Marche de la société au cours de l'exercice 2018

2.1 Contexte social et économique

Les élections régionales et municipales ont eu lieu le 13 octobre dernier. Ces élections ont été remportées par le RHDP soit l'alliance entre le PDCI et le RDR.

L'acquiescement de l'ancien Président Gbagbo et de son ministre, suivi d'appel et de conditions imposées par la CPI sans que son retour au pays soit à l'ordre du jour, constitue un événement politique majeur de ce début d'année 2019.

Au plan sécuritaire, la situation est plutôt calme de façon générale. Les activités policières sont dirigées vers le grand banditisme et la lutte contre la drogue.

Croissance annoncée par le FMI de 7,4% pour l'économie ivoirienne en 2018, légèrement en deçà des taux de 7,7% et 8% enregistrés les deux années précédentes.

Les exportations de caoutchouc naturel se sont élevées à 622.000 tonnes (équivalent sec) en 2018. Sur ce tonnage, ce sont environ 124.000 tonnes qui ont été exportées sous forme de fonds de tasse, aussi bien par des opérateurs externes à la filière que par certains usiniers.

Au niveau du caoutchouc et l'huile de palme, les cours sont restés à un niveau très bas durant toute l'année et impactent de ce fait les investissements. Entre le mois de juillet 2018 et le mois de février 2019, nous avons assisté à de longues files d'attente de camions chargés de coagulum devant les usines. Effet d'une surproduction au niveau national, accentuée par le refus des armateurs d'embarquer le caoutchouc frais, cette situation n'a pas été sans créer une psychose chez les planteurs et a mis une pression supplémentaire chez les usiniers sur le plan social et sécuritaire.

Au niveau interne, après le mois de grève sauvage déclenchée par les saigneurs et récolteurs qui a occasionné d'énormes pertes au cours des mois de septembre-octobre 2018, les deux derniers mois de l'année ont été bons en termes de rendements et de productivité, même si ces bons résultats n'ont pas permis à l'entreprise de combler le gap dans une année où les cours étaient à leur plus bas niveau.

Le dialogue a repris avec la délégation du personnel et les responsables syndicaux avec l'examen des doléances malgré les difficultés financières de l'entreprise.

Au plan sécuritaire interne, aucun fait majeur à signaler depuis le début d'année dans la zone de la SOGB en dehors de quelques cas de vols mineurs.

2.2 Résultats physiques – Hévéa

Surfaces (ha)	2018	2017	2016
En exploitation	11 259	10 721	10 616
Immatures (dont plantage de l'année)	5 271	5 090	5 245
En préparation	136	868	768
Total	16 667	16 678	16 628

Production récoltée (tonnes sec)	2018	2017	2016
Surface en production (ha)	11 259	10 721	10 616
Production (tonnes)	17 356	19 530	19 104
Rendement (tonnes/ha)	1.541	1.822	1.800

Production achetée (tonnes sec)	2018	2017	2016
Plantations villageoises et stations d'achat	42 049	36 644	37 411
Divers fournisseurs CI	0	0	0
Fournisseurs du Liberia	0	0	0
Total	42 049	36 644	37 411

Production usinée	2018	2017	2016
Production (tonnes)	58 416	55 359	53 413
Jours d'usinage	282	297	298
Production moyenne journalière (tonnes)	207	186	179

Production vendue	2018	2017	2016
Quantité vendue (tonnes)	58 172	54 902	54 215
Prix de vente (FCFA/tonne)	720 028	933 989	710 164
Chiffre d'affaires (FCFA)	41 885 534 670	51 277 448 851	38 501 742 984

2.3 Résultats physiques – Palmier

Surfaces (ha)	2018	2017	2016
En exploitation	7 471	7 471	7 195
Immatures (dont plantage de l'année)	0	0	276
En préparation	0	0	0
Total	7 471	7 471	7 471

Production récoltée	2018	2017	2016
Surface en production (ha)	7 471	7 471	7 195
Production régimes (tonnes)	141 554	157 407	142 352
Rendement (tonnes/ha)	18.95	21.07	19.79

Production achetée (tonnes sec)	2018	2017	2016
Total	6 170	12 963	14 947

Production usinée	2018	2017	2016
Régimes traités (tonnes)	147 985	170 424	157 252
Production d'huile (tonnes)	33 152	36 472	35 277
Taux d'extraction d'huile	22.40%	21.40%	22.43%
Production amandes palmistes (tonnes)	6 198	6 471	6 365
Taux d'extraction amandes palmistes	4.19%	3.80%	4.05%
Amandes traitées (tonnes)	6 623	6 551	6 455
Production huile de palmiste (tonnes)	2 576	2 539	2 488
Taux d'extraction huile de palmiste	38.90%	38.75%	38.54%

Production vendue	2018	2017	2016
Huile			
Quantité vendue (tonnes)	34 053	34 502	36 398
Prix de vente (FCFA/tonne)	350 748	457 570	394 325
Chiffre d'affaires (FCFA)	11 943 991 390	15 787 194 725	14 352 572 770
Huile de palmiste			
Quantité vendue (tonnes)	2 763	2 218	2 664
Prix de vente (FCFA/tonne)	486 139	621 683	614 347
Chiffre d'affaires (FCFA)	1 343 122 384	1 379 088 493	1 636 561 829

2.4 Résultats physiques – Plantations villageoises

Divers

La SOGB s'est inscrite ces dernières années comme acteur majeur sur le plan du soutien aux créations de nouvelles plantations d'hévéa, par la production de matériel végétal de qualité. Les pépinières stumps créées en 2016 pour chaque lot d'encadrement ont permis de vendre et distribuer un total de plus de 133.000 plants aux planteurs villageois encadrés par la SOGB en 2018, contribuant ainsi à la création de 220 ha de nouvelles plantations.

Encadrement

Encadrement	Béréby-Tabou	Touih-Méagui	Grabo
Moniteurs	36	16	15
Contrôleurs	8	4	4
Manœuvres	8	8	8
Chef d'équipe	3	2	2
Planteurs	12 674	5 353	5 177

Le contrat d'encadrement de 3 ans entre la SOGB et le FIRCA est venu à échéance le 31 décembre 2017 et a été renouvelé pour une nouvelle période de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2018. La SOGB encadre les planteurs de 4 lots répartis sur 2 secteurs.

2.5 Résultats financiers – Bilan

Actif (en millions FCFA)	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Charges immobilisées	0	0	0	n/a
Immobilisations incorporelles	52	91	(39)	-43%
Immobilisations corporelles	66 179	65 226	952	1%
Avances et acomptes versés sur immobilisations	184	201	(17)	-8%
Immobilisations financières	503	610	(106)	-17%
Actif immobilisé	66 918	66 128	790	1%
Stocks	12 710	11 675	1 036	9%
Créances et emplois assimilés	6 548	9 123	(2 576)	-28%
Actif circulant	19 258	20 798	(1 540)	-7%
Trésorerie - actif	331	468	(137)	-29%
Ecarts de conversion - actif	0	0	0	n/a
Total actif	86 507	87 394	(887)	-1%

Passif (en millions FCFA)	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Capital	21 602	21 602	0	0%
Primes et réserves	26 799	26 740	12 365	46%
Résultat net de l'exercice	2 977	10 428	(7 450)	-71%
Autres capitaux propres	0	0	0	n/a
Capitaux propres	51 378	58 770	4 915	8%
Dettes financières	3 147	5 770	(2 624)	-45%
Provisions financières pour risques et charges	2 005	1 861	145	8%
Dettes financ. et ressources assimilées	5 152	7 631	(2 479)	-32%
Passif circulant	12 842	13 395	(553)	-4%
Trésorerie - passif	17 135	7 599	9 536	125%
Ecarts de conversion - passif	0	0	0	n/a
Total passif	86 507	87 394	(887)	-1%

Au 31 décembre 2018, SOGB présente de nouveau une structure financière solide. Le total Bilan demeure stable et s'établit à 86 507 millions de FCFA.

A l'actif, les immobilisations corporelles nettes progressent de 1%, conséquence des investissements réalisés en 2018.

Les stocks, notamment de matières consommables (produits phytosanitaires) et de produits en-cours de fabrication (pépinières) s'accroissent d'un milliard.

Les créances, notamment commerciales, enregistrent une baisse de 2,6 milliards de FCFA.

S'agissant des postes du passif, les dettes financières enregistrent une diminution de 2 624 millions de FCFA, conséquence des remboursements des emprunts bancaires contractés auprès de BICICI, NSIA Banque et SGCI.

La trésorerie passive augmente de 9,5 milliards de FCFA en raison de l'accroissement de l'endettement financier net de la société et est principalement constituée de crédits spots.

2.6 Résultats financiers - Compte de résultats

(en millions FCFA)	31/12/18	31/12/17	Variation	%
Ventes de marchandises	492	619	(127)	-21%
Ventes de produits fabriqués	55 276	68 506	(13 231)	-19%
Travaux, services vendus	582	528	55	10%
Produits accessoires	351	390	(40)	-10%
Chiffre d'affaires	56 700	70 043	(13 343)	-19%
Production stockée (ou déstockage)	311	622	(311)	-50%
Production immobilisée	3 598	3 592	6	0%
Subventions d'exploitation	0	0	0	n/a
Autres produits	249	69	180	260%
Autres produits	4 158	4 283	(125)	-3%
Total chiffre d'affaires et autres produits	60 858	74 326	(13 468)	-18%
Achats de marchandises et variation de stocks	(304)	(281)	(23)	8%
Achats de matières premières et var.de stocks	(19 573)	(22 036)	2 464	-11%
Autres achats et variation de stocks	(10 259)	(10 461)	202	-2%
Transfert de charges d'exploitation	427	156	271	174%
Transports	(508)	(1 595)	1 086	-68%
Services extérieurs	(5 175)	(4 442)	(733)	16%
Impôts et taxes	(1 674)	(2 045)	372	-18%
Autres charges	(846)	(1 229)	382	-31%
Total achats et frais divers	(37 912)	(41 934)	4 022	-10%
Valeur ajoutée	22 947	32 393	(9 446)	-29%
Charges de personnel	(13 255)	(12 277)	(978)	8%
Excédent brut d'exploitation	9 691	20 115	(10 424)	-52%
Reprises de provisions	1 815	1 283	531	41%
Dotations aux amortissements et aux provisions	(7 088)	(6 717)	(371)	6%
Résultat d'exploitation	4 418	14 682	(10 264)	-70%
Produits financiers	57	35	22	62%
Charges financières	(870)	(614)	(255)	42%
Résultat financier	(812)	(579)	(234)	40%
Résultat des activités ordinaires	3 606	14 103	(10 498)	-74%
Produits H.A.O.	9	8	1	8%
Charges H.A.O.	(249)	(451)	201	-45%
Résultat H.A.O.	(241)	(442)	202	-46%
Impôt sur le résultat	(388)	(3 233)	2 845	-88%
Résultat net	2 977	10 428	(7 450)	-71%

Le chiffre d'affaires de SOGB sur l'exercice 2018 atteint 56 700 millions de FCFA, un chiffre en retrait de 19% par rapport à la même période en 2017. Cette diminution résulte de la baisse de 23% des prix de vente du caoutchouc et de l'huile de palme brute.

Les charges d'exploitation hors amortissements et provisions nettes connaissent une diminution de 2,8 milliards de FCFA, principalement en raison de la baisse du prix d'achat du caoutchouc acquis auprès des planteurs villageois.

La hausse du poste « rémunérations » résulte principalement du reclassement des prestations de services effectuées par le personnel extérieur dans les plantations industrielles (tâcherons et autres) pour 725 millions de FCFA qui, en 2017, figuraient au poste « achats ». La nature des contrats conclus avec ces prestataires en 2018 entraîne leur qualification en rémunération du personnel intérimaire selon les dispositions du SYSCOHADA.

Le **résultat d'exploitation** 2018 s'établit ainsi à 4 418 millions de FCFA et diminue de 10 264 millions (-70%) par rapport à celui de 2017.

Le **résultat financier** correspond à une charge de 812 millions en 2018 alors qu'il correspondait à une charge de 579 millions en 2017. Cette hausse est la conséquence de l'augmentation de l'endettement financier net de la société.

Le **résultat hors activités ordinaires** résulte principalement du poste « valeur nette comptable des cessions » et comporte la valeur résiduelle des actifs sortis des immobilisations en 2018.

L'**impôt sur le résultat** ressort en 2018 à 11,53% du résultat brut.

Le **résultat net** est un profit de 2 977 millions de FCFA au titre de l'exercice 2018 contre un profit de 10 428 millions de FCFA en 2017.

La **marge nette sur résultat** ressort à 5,25% du chiffre d'affaires et diminue par rapport à 2017 (14,89%).

Le **résultat net par action** s'établit à 138 FCFA en 2018 contre 483 FCFA par action en 2017.

2.7 Tableau des flux de trésorerie

(en millions FCFA)	2018	2017	Variation	%
Trésorerie nette au 1er janvier	(7 131)	(12 100)	4 969	-41%
Capacité d'Autofinancement Globale	8 509	16 314	(7 805)	-48%
Variation d'actif circulant HAO	0	0	0	n/a
Variation des stocks	(1 036)	(668)	(368)	55%
Variation des créances	2 576	912	1 664	182%
Variation du passif circulant	(553)	5 024	(5 577)	-111%
Variation du BF lié aux activités opérationnelles	987	5 268	(4 281)	-81%
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	9 496	21 582	(12 087)	-56%
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(13)	(60)	47	-79%
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(6 274)	(7 305)	1 030	-14%
Acquisitions d'immobilisations financières	(230)	(420)	190	-45%
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	9	8	1	8%
Cessions d'immobilisations financières	319	261	57	22%
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	(6 190)	(7 515)	1 325	-18%
Augmentation de capital par apports nouveaux	0	0	0	n/a
Subventions d'investissement reçues	0	0	0	n/a
Prélèvements sur le capital	0	0	0	n/a
Dividendes versés	(10 369)	(7 690)	(2 679)	35%
Flux de trésorerie provenant des capitaux propres	(10 369)	(7 690)	(2 679)	35%
Emprunts	0	1 350	(1 350)	-100%
Autres dettes financières diverses	0	0	0	n/a
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	(2 610)	(2 758)	148	-5%
Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers	(2 610)	(1 408)	(1 202)	85%
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(12 979)	(9 098)	(3 881)	43%
Variation de la trésorerie nette de la période	(9 673)	4 969	(14 642)	-295%
Trésorerie nette au 31 décembre	(16 804)	(7 131)	(9 673)	136%

SOGB a généré au cours de l'exercice 2018 une capacité d'autofinancement de 8 509 de FCFA, montant en retrait de 48% par rapport à celui constaté en 2017.

Le besoin en fond de roulement a connu en 2018 une amélioration de 987 millions de FCFA, principalement en raison de la diminution des créances.

Les investissements décaissés par SOGB se sont élevés à 6 190 millions de FCFA en 2018 contre 7 515 millions en 2017.

Sur ces bases, SOGB a généré en 2018 un niveau de cash-flow libre de 3 306 millions de FCFA contre 14 067 millions en 2017.

Les dividendes versés en 2018 se sont élevés à 10 369 millions de FCFA contre 7 690 millions en 2017.

Par ailleurs, des crédits bancaires à moyen-terme ont été remboursés en 2018 à hauteur de 2 610 millions de FCFA.

En conséquence, la trésorerie à court-terme de SOGB s'est détériorée de 9 673 millions de FCFA au cours de l'exercice 2018.

L'endettement à court-terme, constitué essentiellement de crédits spots, s'établit à 16 804 millions de FCFA au 31 décembre 2018.

L'endettement à moyen-terme bancaire s'élève pour sa part à 3 123 millions de FCFA à cette même date.

L'endettement financier net augmente en 2018 de 7 062 millions de FCFA pour s'établir à 19 927 millions de FCFA contre 12 865 millions de FCFA au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, l'endettement financier net de la SOGB représente **39% des capitaux propres**, un ratio en hausse de 17% par rapport au 31 décembre 2017.

2.8 Investissements

Investissements (en millions FCFA)	2018	2017	2016
Achats d'équipements	1 433	1 124	1 106
Investissements non agricoles	2 007	1 821	1 248
Projets d'investissements	0	1 859	565
Investissements agricoles Palmier	1	338	305
Investissements agricoles Hévéa	2 954	2 314	2 399
Total	6 394	7 457	5 624

Les dépenses totales d'investissements réalisés en 2018 s'élèvent à 6,4 milliards de FCFA, en baisse de 1 milliard de FCFA par rapport au réalisé 2017, année durant laquelle a eu lieu l'extension de capacité de notre usine à caoutchouc avec l'installation d'un 4^{ème} séchoir.

L'investissement agricole hévéa est constant et correspond au rythme de rajeunissement du verger qui devra encore se poursuivre pendant 4 ans, avec un ralentissement néanmoins prévu en 2019-2020 pour des raisons budgétaires.

Le principal projet d'investissement concerne l'augmentation de capacité de notre usine à caoutchouc avec l'extension d'un 4^{ème} séchoir qui s'est achevé fin 2017.

Les investissements non agricoles ont concerné des réparations et des travaux effectués dans les 2 usines et immobilisées dans le respect des règles comptables, le remplacement de notre charroi à un rythme régulier et la construction de logements pour nos travailleurs.

3. Evolution prévisible de la société

3.1 Les perspectives de continuation de l'activité

L'exercice 2019 a débuté avec des cours mondiaux de caoutchouc exprimés en euros supérieurs de 7% à ceux de l'exercice 2018 à la même période, et supérieurs de 12% par rapport à ceux du budget. Les cours mondiaux de l'huile de palme exprimés en euros sont, début 2019, inférieurs de 13% à ceux de l'exercice 2018 à la même période.

Le budget 2019, fondé sur un prix de vente du caoutchouc de USD 1 328 / tonne et une parité EUR/USD de 1,18, anticipe un chiffre d'affaires de 61 milliards de FCFA.

Les investissements budgétés s'élèvent à 3,5 milliards de FCFA. Sur ces investissements prévus, 1,3 milliards concernent les replantations en hévéa et l'entretien des cultures immatures.

3.2 Le plan de financement

Au cours des dernières années, la diminution des résultats conjugués aux versements de dividendes attractifs aux actionnaires, ont contraint la société à recourir à des financements externes afin de refinancer les investissements.

Ainsi, à l'issue de l'exercice 2018, les crédits bancaires s'élèvent à 20 milliards de FCFA.

Afin de poursuivre les investissements nécessaires au rajeunissement du verger et les investissements industriels et sociaux, et également pour limiter le recours aux financements externes, la société propose de distribuer un dividende brut de 140 FCFA par action au titre de l'exercice 2018.

Cette proposition est attractive car elle correspond à une distribution équivalente à 102% du résultat net de l'exercice 2018 et à 6,13% du cours de l'action au 31 décembre 2018.

4. Les événements post clôture et autres informations

Les comptes au 31 décembre 2018 ont été établis suivant le nouveau référentiel comptable SYSCOHADA. La société a par ailleurs établi des comptes pro forma au 31 décembre 2017 selon ce nouveau référentiel en vue du respect de la caractéristique qualitative de comparabilité des états financiers. Cette opération n'a pas impacté le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Au cours du deuxième semestre 2018, la société a reçu de la Direction Générale des Impôts (DGI) un avis relatif à la vérification générale de comptabilité concernant la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Ce contrôle est toujours en cours au moment de la rédaction du présent rapport et n'a pas encore produit de notification définitive. L'issue de ce contrôle fiscal ainsi que les conséquences sur les comptes ne peuvent être anticipées à ce jour.

Rapports des Commissaires aux comptes

1. Rapport général des Commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels SO.G.B. 1

UNICONSEIL

01 BP 5552
ABIDJAN 01
Tél. : 20.30.36.00

SOCOGEC

04 BP 868
ABIDJAN 04
Tél. : 22.41.54.75

Aux actionnaires
de la Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SO.G.B.) S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

I - Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SO.G.B.), comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes de l'exercice clos à cette date.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit comptable et à l'Information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et aux règles d'indépendance qui s'appliquent au commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Changement de référentiel comptable

Comme mentionné dans la Note annexe 2 des états financiers annuels, le nouveau référentiel comptable dénommé « Système Comptable OHADA révisé », en abrégé SYSCOHADA, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018 pour les comptes personnels des sociétés et autres entités.

La Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby a établi des comptes pro forma au 31 décembre 2017 selon ce nouveau référentiel en vue du respect de la caractéristique qualitative de comparabilité des états financiers. L'évaluation de l'impact de la réforme sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 n'a pas révélé d'incidence significative.

Par ailleurs, nous signalons que, à compter du 1^{er} janvier 2019, selon les dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit comptable et à l'Information financière, la société aura à établir à la clôture de chaque exercice des états financiers annuels en normes IFRS en sus de ceux du référentiel SYSCOHADA.

Autres observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information de la Note annexe 2 aux états financiers annuels relative à la vérification générale de comptabilité par l'Administration fiscale. L'issue de cette vérification ainsi que les conséquences sur les comptes de la société ne peuvent être anticipées à ce jour. Ce contrôle, en cours, concerne la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, il est à noter que le différend avec la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) n'a toujours pas connu de dénouement à la date du présent rapport. Né d'un contrôle couvrant la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013, ce différend décrit dans la Note annexe 16A aux états financiers annuels porte sur un redressement social de 182,224 millions francs CFA dont 32,727 millions de francs CFA acceptés par la société et provisionnés à la clôture de l'exercice 2015.

Point-clé de l'audit

Les points-clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Valorisation des stocks de fonds de tasse

Risque identifié

La transformation de la matière première issue de l'activité hévéa génère des niveaux de stocks de fonds de tasse significatifs. Cette matière première (fonds de tasse) provient, d'une part des achats effectués auprès des tiers et, d'autre part des plantations de la S.O.G.B..

Au 31 décembre 2018, les fonds de tasse stockés s'élèvent à 5 826,546 millions de francs CFA, soit 46 % du poste « Stocks et encours » figurant au bilan de la société.

Au regard du montant en jeu, le stock de fonds de tasse représente un élément important des états financiers annuels.

Par ailleurs, la structure du coût d'entrée des stocks de fonds de tasse présente des spécificités selon que ces fonds de tasse sont achetés auprès des tiers ou qu'ils proviennent des plantations de la société. Aussi, l'évaluation de cette matière première est-elle délicate en raison de la perte de poids qu'elle subit à cause de sa teneur en eau et parfois des impuretés qu'elle renferme.

De ce fait, la valorisation des fonds de tasse a fait l'objet d'une attention particulière tout au long de notre audit.

Nous avons considéré ce sujet comme un point-clé de l'audit au regard des raisons ci-dessus évoquées.

Notre réponse

Nos diligences ont consisté à la mise en œuvre de tests de valorisation des fonds de tasse en stocks au 31 décembre 2018. Ces tests visent à s'assurer que les fonds de tasse achetés et ceux issus des plantations de la société, non usinés au 31 décembre 2018, ont été correctement évalués par la société.

De manière spécifique, ces diligences ont consisté en :

- une revue des processus de réception, de pesée et de stockage de la matière première (fonds de tasse) achetée et des productions issues des plantations de la société ;
- des tests sur l'efficacité des contrôles pertinents dans le cadre de notre revue ;
- l'assistance aux inventaires de fin d'année ;
- un rapprochement entre le montant des stocks provenant de l'état des stocks et celui figurant dans la balance générale ;

- des tests de cohérence des variations de stock entre les comptes du bilan et celles enregistrées aux comptes de résultat ;
- un bouclage des stocks de fonds de tasse ;
- un rapprochement entre les quantités selon les procès-verbaux d'inventaire et celles mentionnées dans l'état des stocks ;
- une revue de la structure du coût d'achat de la matière première (fonds de tasse) et du coût de récolte des productions issues des plantations de la société ;
- un test de valorisation des stocks, en tenant compte des valeurs nettes de réalisation des produits finis issus de l'incorporation des matières premières.

Responsabilités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit comptable et à l'Information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'Annexe 1 du présent rapport. Cette description fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

II - Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissaires aux comptes, notre responsabilité est d'effectuer les vérifications spécifiques prévues par la loi et, par conséquent, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Par ailleurs, en application de la loi, nous vous signalons le fait suivant :

L'article 746-2 de l'Acte uniforme révisé de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du G.I.E. stipule qu'une déclaration des dirigeants attestant de la tenue conforme des registres de titres nominatifs émis par la société est annexée au rapport du commissaire aux comptes qui constate l'existence de ces registres et donne son avis sur leur tenue conforme au regard des dispositions de l'article 746-1 de l'Acte uniforme.

Une déclaration des dirigeants attestant de la tenue conforme des registres de titres nominatifs émis par la société figure à l'Annexe 2 du présent rapport. Nous n'avons pas d'observation à formuler, ni sur l'existence des registres de titres nominatifs émis par la société, ni sur leur tenue conforme.

Fait à ABIDJAN,
le 14 mai 2019

Les Commissaires aux Comptes

UNICONSEIL


TIEMELE-YAO Djué
Expert-comptable diplômé
Associé Gérant

SOCOGEK


AKOSSAY Koffi
Expert-comptable diplômé
Associé Gérant

UNICONSEIL

SOCOGEK

Annexe 1 : Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations les concernant fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes annexes et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- nous communiquons au Conseil d'Administration notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

2. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE GRAND-BÉREBY - SOGB

Rapports spéciaux des commissaires aux comptes - exercice clos le 31/12/2018

RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux Actionnaires de la SOGB,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 alinéa 4 de l'Acte uniforme révisé de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 440 alinéa 6 de l'Acte uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

.../..

SOCOGEC / UNICONSEIL

1

1. Convention conclue au cours de l'exercice et soumise à l'approbation de l'assemblée générale

Nous avons été informés de l'existence de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Convention cadre d'avances de paiement sur les commandes avec SOGESCOL FR SA signée le 25 mai 2018

✓ Personnes concernées

Messieurs Luc BOEDI, Vincent BOLLLORE, Philippe de TRAUX de WARDIN.

✓ Nature et objet de la convention

Convention par laquelle SOGESCOL s'engage à verser à la SOGB une avance qu'elle déterminera à concurrence d'un montant maximal de 70% de la valeur de la commande. En contrepartie, la SOGB verse à SOGESCOL un intérêt calculé sur les avances reçues.

✓ Caractéristiques de la convention

SOGESCOL s'engage à mettre l'avance à la disposition de la SOGB selon les modalités suivantes :

- une commande de SOGESCOL conforme au contrat type de la RTAE avec l'indication du montant de l'avance sur facture finale ;
- une facture conforme établie par la SOGB à SOGESCOL à concurrence du montant de l'avance.

A titre de rémunération de l'avance reçue, la SOGB paiera à SOGESCOL un intérêt calculé sur le taux Euribor à 3 mois du premier jour du trimestre précédant la date de la facture, majorée d'un taux de commission de 2,5% sur base de 360 jours. L'intérêt net calculé sera majoré d'un coefficient destiné à couvrir l'impôt sur le revenu des créances applicables en Côte d'Ivoire pour obtenir l'intérêt brut. Le calcul de l'intérêt est effectué par SOGESCOL.

Le paiement de cette rémunération sera effectué à première demande sur production d'une facture contenant le décompte d'intérêt.

Au titre de cette convention, la SOGB a comptabilisé au cours de l'exercice 2018 des charges d'intérêts de 56 351 515 francs CFA.

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1- Convention d'avance de trésorerie à court terme avec la société Béréby Finances BE.FIN signée le 21 Juin 2017

✓ Personnes concernées

Messieurs Luc BOEDT, Vincent BOLLLORE, Hubert FABRI, Fulgence KOFFY, Philippe de TRAUX de WARDIN.

✓ Nature et objet de la convention

Convention par laquelle Béréby-Finances (BE.FIN) consent à verser à sa filiale, la Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SOGB), 3 milliards de francs CFA.

Cette avance de trésorerie sera affectée par la SOGB au financement de son programme d'investissement en cours de réalisation.

✓ Caractéristiques de la convention

Chaque tranche d'avance reçue est mise à la disposition de la SOGB pendant une durée de 12 mois à compter de l'entrée en possession effective des fonds. Au-delà de ce délai de douze mois, l'avance consentie est remboursée, sauf prorogation dans les formes prévues par la convention.

Les fonds mis à disposition sont productifs d'intérêts au taux annuel de 4% payables mensuellement. A l'échéance du prêt, les intérêts se calculent prorata temporis.

Un avenant signé entre les deux parties le 20 juillet 2018 proroge la convention au 20 juin 2020. Ainsi, la SOGB aura, jusqu'à cette date, la disposition de chaque tranche d'avance reçue. Toutefois, BE.FIN pourra exiger à tout moment le remboursement anticipé d'une ou plusieurs tranches de cette avance.

Au titre de cette convention, la SOGB a reçu au cours de l'exercice 2018, une avance de trésorerie de 800 millions de francs CFA. Au 31 décembre 2018, elle reste devoir à BE.FIN 2,9 milliards de francs CFA.

La SOGB a comptabilisé sur l'exercice 2018 des charges d'intérêts d'un montant de 91 733 332 francs CFA.

2.2 - Convention de concession du droit d'utilisation de logiciel avec INDUSERVICES FR S.A.

✓ Personnes concernées

Messieurs Luc BOEDT, François FABRI, Philippe de TRAUX de WARDIN, Sven CLAEYS

✓ Nature et objet de la convention

Convention par laquelle INDUSERVICE FR S.A. concède à la SOGB les droits suivants sur ses équipements et logiciels :

- droit d'accès aux serveurs de la société ;
- droit d'utilisation finale des solutions applicatives ;
- un hébergement sécurisé des données du concessionnaire.

La convention est conclue le 07 juin 2017 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016 pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction.

Les deux parties ont signé le 27 mars 2018 un avenant afin d'officialiser les évolutions techniques apportées par INDUSERVICE FR S.A aux solutions applicatives concédées.

✓ Caractéristiques de la convention

La SOGB bénéficie d'un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation des solutions de la société INDUSERVICE FR S.A pendant toute la durée du contrat.

Dans le cadre de cette convention, la SOGB a comptabilisé au cours de l'exercice 2018 des redevances d'un montant cumulé de 33 480 426 francs CFA.

2.3 - Contrat de domiciliation sociale entre la SOGB et SCC

✓ Personnes concernées

Messieurs Luc BOEDT, Hubert FABRI et Philippe de TRAUX de WARDIN

✓ Nature et objet de la convention

Contrat de mise à disposition à la SCC par la SOGB d'un ensemble de prestations de services dénommées « DOMICILIATION » comprenant la mise à disposition d'un bureau et d'autres services liés à son utilisation.

Cette convention signée le 20 janvier 2009 avec date d'effet le 1^{er} janvier 2009 est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2009.

✓ Caractéristique de la convention

En contrepartie des prestations reçues, la SCC verse à la SOGB un loyer mensuel de 280 000 francs CFA. Pour l'exercice 2018, la SOGB a facturé des produits d'un montant de 3 360 000 francs CFA au titre de cette convention.

2.4 - Contrat d'assistance conclu avec la société Béréby Finances (BE.FIN)

✓ Personnes concernées

Messieurs Luc BOEDT, Vincent BOLLORE, Hubert FABRI, Fulgence KOFFY, Philippe de TRAUX de WARDIN

✓ Nature et objet de la convention

Contrat de fourniture d'assistance générale de la SOGB à la société BE.FIN conclu le 1^{er} janvier 2007 dans les domaines suivants :

- comptabilité et finance ;
- gestion administrative ;
- gestion juridique et fiscale ;
- gestion informatique.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction.

✓ Caractéristique de la convention

En contrepartie de l'assistance reçue, BE.FIN verse à la SOGB une rémunération forfaitaire de 6 millions de francs CFA. Pour l'exercice 2018, la SOGB a facturé des produits d'un montant de 6 millions de francs CFA au titre de cette convention.

2.5 - Contrat d'assistance technique et de gestion conclu avec la société SOCFINCO FR

✓ Personnes concernées

Messieurs Luc BOEDT, Vincent BOLLORE, Hubert FABRI, Fulgence KOFFY, Philippe de TRAUX de WARDIN.

✓ Nature et objet de la convention

Convention de gestion par laquelle la société SOCFINCO FR s'engage à fournir les prestations suivantes à la SOGB :

- assistance permanente de la cellule technique du siège ;
- mise à disposition d'experts pour des missions ponctuelles.

✓ Caractéristiques de la convention

Au titre de la première prestation, SOCFINCO FR perçoit une redevance forfaitaire équivalente à 2,5% du chiffre d'affaires de la SOGB. La seconde prestation fait l'objet de facturations spécifiques dont les modalités sont préalablement convenues entre la SOGB et SOCFINCO FR.

Pour l'exercice 2018, les charges comptabilisées par la SOGB (hors frais du personnel détaché directement pris en charge par la SOGB) au titre de cette convention s'élèvent à 1 345 616 272 francs CFA pour la redevance forfaitaire et 54 161 058 francs CFA pour les facturations spécifiques.

Fait à Abidjan, le 14 Mai 2019

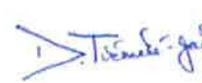
Les Commissaires aux Comptes

SOCIÉTÉ DE CONSEIL DE GESTION
ET D'EXPERTISE COMPTABLE
(SOCOSEC)

 **SOCOSEC**
Tel: 22 54 16 96 / 22 54 16 70
Cel: 40 17 17 70 / 45 93 76 19
58 36 63 77

AKOSSAY KOFFI
Associé Gérant
Expert-Comptable Diplômé

UNICONSEIL

 **Uniconseil**
Société d'expertise comptable
Tour de la BEO, 8ème étage
01 B.P. 5852 Abidjan 01
Tel: 20 30 36 00 - 20 30 36 95

TIEMELE-YAO Djé
Associé Gérant
Expert-Comptable Diplômé

3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur le montant des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE GRAND-BÉREBY - SOGB

Rapports spéciaux des commissaires aux comptes - exercice clos le 31/12/2018

ATTESTATION DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES

établie en application de l'article 525 alinéa 5 de l'Acte uniforme de l'OHADA
sur les sociétés commerciales et le GIE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

L'alinéa 5 de l'article 525 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du Traité OHADA stipule que le rapport spécial des commissaires aux comptes doit contenir l'indication du montant global des rémunérations versées aux dix ou cinq dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés selon que l'effectif de la société excède ou non deux cents salariés.

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, s'élevant à FCFA 624 655 754 (six cent vingt-quatre millions six cent cinquante-cinq mille sept cent cinquante-quatre) est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Fait à Abidjan, le 14 Mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

**SOCIÉTÉ DE CONSEIL DE GESTION
ET D'EXPERTISE COMPTABLE
(SOCOGE)**


SOCOGE
Tel 22 64 16 56 / 22 54 16 70
Cel 40 17 17 70 / 45 93 78 19
58 36 63 77

AKOSSAY KOFFI
Associé Gérant

Expert-Comptable Diplômé

UNICONSEIL


Uniconseil
Société d'expertise comptable
N° 01 B.P. 5552 Abidjan 01
Tel. 20 30 36 00 - 20 30 35 95

TIEMELE-YAO Djué
Associé Gérant

Expert-Comptable Diplômé

SOCOGE / UNICONSEIL

7

Projet de texte des résolutions

Première résolution

Approbation des comptes

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels de l'exercice clos à cette date, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 et suivant l'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et GIE, approuve successivement dans les conditions de l'article 440 dudit Acte uniforme, les termes et conclusions de ce rapport et les conventions conclues en 2018 qui y sont mentionnées.

Troisième résolution

Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale des actionnaires donne quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé, à tous les Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes

Quatrième résolution

Affectation des résultats

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable se présente comme suit :

Résultat de l'exercice	2 977 497 113
Report à nouveau bénéficiaire	20 269 400 080
Dotation à la réserve légale	0
Bénéfice distribuable	<u>23 246 897 193</u>

En tenant compte des investissements prévus et de la situation de trésorerie en général, l'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 se traduisant par un bénéfice net comptable de 2 977 497 113 FCFA de la manière suivante :

- ☒ A titre de dividende un montant de 3 024 257 600 FCFA,
- ☒ Le solde, soit – 46 760 487 FCFA au report à nouveau.

Le dividende brut servi à chaque action serait ainsi fixé à 140 FCFA, correspondant à un dividende net de 126 FCFA, après prélèvement de la somme de 14 FCFA au titre de l'Impôt sur les Revenus des Valeurs Mobilières (IRVM).

Les dividendes seront mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2019.

Elle constate que du fait de cette affectation, les capitaux propres sont répartis comme suit :

Capital social	21 601 840 000
Réserve légale	4 320 368 000
Réserve libre	2 209 340 681
Report à nouveau	20 222 639 593
Capitaux propres	48 354 188 274

Cinquième résolution

Renouvellement du mandat de certains Administrateurs

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de certains Administrateurs, à savoir :

- Monsieur Fulgence KOFFY ;
- Monsieur Vincent BOLLORE ;
- Monsieur Hubert FABRI ;
- Monsieur Philippe de TRAUX de WARDIN ;
- Monsieur Luc BOEDT ;
- La société BOLLORE PARTICIPATIONS ;
- La société AFICO

Arrivent à expiration lors de l'Assemblée Générale de ce jour, décide de renouveler les mandats de chacun des Administrateurs cités ci-dessus pour une nouvelle période de six (6) ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les compte de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sixième résolution

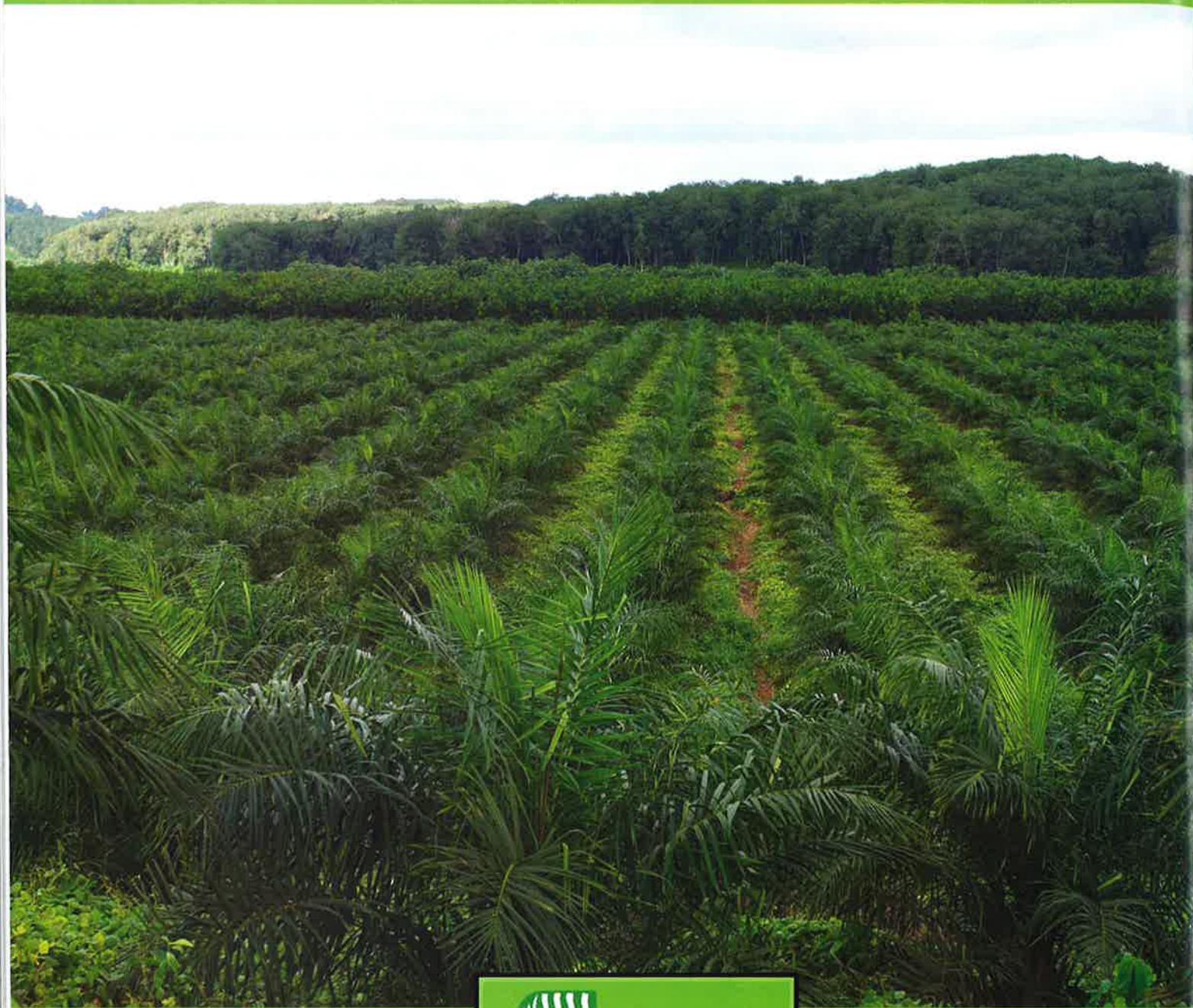
Modification des frais de représentation des Administrateurs suite à la nomination d'un nouvel Administrateur

L'Assemblée Générale, suite à la nomination d'un nouvel Administrateur lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2018, décide d'augmenter la somme globale brute annuelle des indemnités de représentation allouées aux Administrateurs et de porter ce montant à 54 313 240 FCFA.

Septième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée Générale des actionnaires donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.



SOCIETE DES CAOUTCHOUCS DE GRAND-BEREBY

BUREAU ABIDJAN

TEL : 22.48.00.38 – FAX : 22.44.33.82 – EMAIL : spca@sogbci.com

SAN-PEDRO

TEL : 34.71.23.16 – FAX : 34.71.25.04 – EMAIL : spy@sogbci.com

PLANTATION DE LA DODO